

# CONSULTATION DU PUBLIC

## PROJET DE DECRET RELATIF A LA PERIODE DE CHASSE DU SANGLIER EN FRANCE METROPOLITAINE

Du 20 septembre 2019 au 12 octobre 2019.

Les documents sont disponibles à cette adresse

[http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20190920\\_projetsanglierdecretchassemars.pdf](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20190920_projetsanglierdecretchassemars.pdf)

et notre contribution à celle-là

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-relatif-a-la-periode-de-chasse-du-a2039.html#forum451225>

---

Association OÏKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie

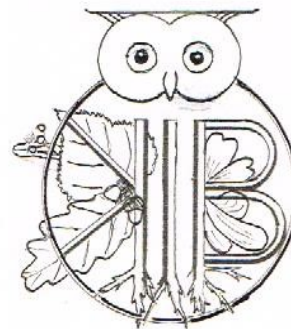
1, place de la Libération

Passage Bleu

74100 ANNEMASSE

<http://www.oikoskaibios.com/>

Non à la prolongation de la chasse  
au sanglier jusqu'au 31 mars



Madame le Ministre  
De la transition écologique  
et solidaire

Annemasse, le 10 octobre 2019

Madame le Ministre,

Notre association souhaite s'exprimer sur le Projet de Décret relatif à la période de chasse du sanglier en France métropolitaine.

Nous nous étonnons de la date bien tardive du 31 mars comme nouvelle fin de période de chasse en France alors qu'elle se termine actuellement au plus tard fin février.

Nous ne pouvons que nous opposer à ce projet, à savoir l'augmentation de la durée de chasse d'un mois ou de deux selon les régions. Cela pour des raisons évidentes de sécurité des promeneurs et pour éviter un stress supplémentaire à la faune sauvage. Coups de feu et aboiements de chiens sur des périodes de plus en plus longues perturbent la recherche de nourriture en période hivernale pour de nombreuses espèces.

Certes, les sangliers occasionnent des dégâts dans les cultures.

Il conviendrait de s'interroger d'abord sur les causes de ce problème.

Pour nous, les responsables de cette prolifération sont les chasseurs et les agriculteurs.

Dans ce sens, nous nous permettons de vous apporter les informations du Rassemblement Anti Chasse (RAC) au sujet des sangliers, à cette adresse <http://france-sans-chasse.org/la-faune/le-sanglier> . Nous lisons dans cet article : « *Durant les années 1980/1990, les chasseurs ont élevé et relâché des dizaines de milliers de sangliers dans la nature. Certains*

*n'ont pas hésité à lâcher des cochongliers, croisement entre un cochon et un sanglier, afin d'obtenir une espèce très prolifique »*

Quant aux agriculteurs, si les sangliers se nourrissent volontiers de pommes de terre, ils se régalaient des épis de maïs. Force est de constater que cette culture de surcroît gourmande en eau, donc très peu respectueuse de l'environnement, s'est développée entre autres, à cause des subventions européennes. C'est donc le problème de l'agriculture intensive qu'il faudrait aussi poser. A propos de cultures, quelles sont celles qui craignent le passage des sangliers en mars et qui justifieraient ce nouveau carnage ?

Par ailleurs, le nourrissage et l'agrainage pratiqués par ces mêmes chasseurs entraînent la prolifération des animaux. Le projet indique : « ...80% des dégâts agricoles qui représentent plus de 30 millions d'euros par an sont imputables au sanglier ». **Ce sont donc les chasseurs qui devraient payer les dégâts.**

Comme pour le loup, le sanglier est le bouc-émissaire d'une profession en difficulté. Ce ne sont pas les probables prochaines signatures du CETA et du Mercosur qui vont améliorer leur sort et empêcher leur suicide quasi quotidien.

En outre, nous n'oublions pas que c'est lors d'une battue au sanglier qu'un vétérinaire a trouvé la mort en Haute Savoie. Il a été tué par un chasseur à Montriond samedi 13 octobre 2018 vers 18h (<https://www.ledauphine.com/haute-savoie/2018/10/14/a-montriond-un-chasseur-tire-sur-un-vetetiste-et-le-tue> ).

Sur le territoire français: « Les accidents de chasse ont fait plus de 350 morts depuis les années 2000 » (promeneurs...) (Le Monde, 2017 [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/09/19/les-accidents-de-la-chasse-ont-fait-plus-de-350-morts-depuis-2000\\_5187912\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/09/19/les-accidents-de-la-chasse-ont-fait-plus-de-350-morts-depuis-2000_5187912_4355770.html)) et 131 accidents ont eu lieu lors de la dernière saison, dont 7 mortels ; « 22 victimes n'étaient pas des chasseurs » (l'Express, 2019 [https://www.lexpress.fr/actualite/societe/131-accidents-de-chasse-lors-de-la-derniere-saison-dont-sept-mortels\\_2083843.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/131-accidents-de-chasse-lors-de-la-derniere-saison-dont-sept-mortels_2083843.html) ).

**Un mois de plus, ce sera combien de morts en plus parmi les promeneurs ?**

Enfin, et pour rappel, lors de la dernière consultation du public en Haute Savoie nous demandions l'interdiction de la chasse le dimanche, en plus du mercredi et du vendredi, sans exception pour les jours fériés. Nous réitérons bien sûr ce souhait à la marge de la présente consultation.

**Pour conclure, nous nous opposons à ce projet de prolongation de la chasse au sanglier jusqu'au 31 mars.**

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veillez agréer, Madame le Ministre, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

les membres cofondateurs

OÏKOS KAÏ BIOS  
Patrimoine Nature et Vie

© OÏKOS KAÏ BIOS 2007-2019